



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 01-06/2026

Séance du vendredi 5 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la villa du Prieuré en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bruno LYONNAZ, Maire,

Convocation : Le 26 mai 2026

Nbre de Conseillers :

- en exercice : 27 - présents : 23

- pouvoirs : 2 - votants : 25

PRESENTS : Bruno LYONNAZ, Christina MALAPLATE, Yves VANHELMON, Claude RICHARD, Guénaële GLABAY, David FLANDIN, Isabelle BASSET, Michel METRAL-BOFFOD, Martine POINTET, Nuanchan DUCROCQ, Didier VALLÉE, Pierre-André VILLENEUVE, Stéphane GODEUX, Marie GENOT, Sébastien DOMENJOUR, Aude FERASIN, Marie-Laure MELCKMANS, François-Xavier RITZ, Olivia COSTA-HAMEZ, Gabin BARAN, Cyrille MAGNIEN, Philippe HÉMARD, Cindy SANCHEZ-DIAZ

ABSENTS EXCUSES : Valérie BONNEFOY-VERNAY, Emile BOT, Séverine PARIS

ABSENTS : Caroline MORRONGIELLO

POUVOIRS :

Valérie BONNEFOY-VERNAY a donné pouvoir à Guénaële GLABAY

Emile BOT a donné pouvoir Isabelle BASSET

SECRETAIRE DE SEANCE : Christina MALAPLATE

Objet :

Election des délégués pour les élections sénatoriales

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu le Code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'instruction n° INTP2611651C en date du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF-DCI-BCAR-2026-0217 pris en date du 18 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes. Il s'agit de :

- Mesdames POINTET Martine et Nuanchan DUCROCQ
- Monsieur Gabin BARAN et Madame Olivia COSTA-HAMEZ

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection des délégués

Une seule liste, conduite par Bruno LYONNAZ, est déposée et enregistrée, composée ainsi :

15 délégués :

- LYONNAZ Bruno
- BONNEFOY-VERNAY Valérie
- VALLEE Didier
- COSTA-HAMEZ Olivia
- DOMENJOUR Sébastien
- BASSET Isabelle
- VANHELMON Yves
- GLABAY Guénaële
- RITZ François-Xavier
- MALAPLATE Christina
- BARAN Gabin
- GENOT Marie
- GODEUX Stéphane
- MORRONGIELLO Caroline
- MAGNIEN Cyrille

5 suppléants :

- PARIS Séverine
- METRAL-BOFFOD Michel
- MELCKMANS Marie-Laure
- VILLENEUVE Pierre-André
- SANCHEZ-DIAZ Cindy

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement de la liste, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 25
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 25

La liste conduite par Monsieur Bruno LYONNAZ obtient 25 suffrages et donc, la totalité des sièges soit 15 délégués et 5 suppléants.

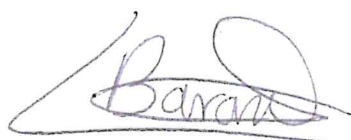
Ainsi fait et délibéré à SEVRIER, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Le Maire
Bruno LYONNAZ



Le secrétaire de séance
Gabin BARAN



Le Maire

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Certifié exécutoire par le Maire le :

Télétransmis en Préfecture le :

Publié le :

Mis en ligne le :